

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

---

11 JUILLET 2006

---

PROJET D'AJUSTEMENT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTÉ  
FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2006<sup>(1)</sup>

---

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES  
AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT  
PAR **M. DANIEL SENESAEI**.

---

---

(1) Voir Doc. n°289 (2005-2006) n°1

## TABLE DES MATIÈRES

1	DISCUSSION	3
2	VOTE	4

Mesdames, Messieurs,

La commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport s'est réunie ce mardi 6 juillet 2006 et a examiné l'ajustement à la dotation du Parlement 2006.

Monsieur Senesael a été désigné en qualité de rapporteur au nom de la Commission à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Fontaine rapporteur au nom du Bureau a ensuite explicité les modifications et diminutions apportées au budget 2006 initial en raison de la décision du gouvernement de diminuer la dotation du Parlement de 98.000 euros alors que le Bureau du Parlement avait sollicité une augmentation de 50.000 euros.

Le Bureau du Parlement a en conséquence porté l'effort de diminution sur les littéras concernant les rémunérations des différentes catégories de personnes relevant du Parlement. Le montant obtenu de 28.200 euros n'étant pas suffisant, le Bureau du Parlement a fait porter le montant de 69.800 euros restant sur trois littéras, à savoir, le littéra C/0100 pour un montant de 23.200 euros (Documentation et Publication), le littéra K/0100 pour un montant de 23.300 euros (Provisions pour risques et charges) et enfin, un montant de 23.300 euros au littéra A/0700 (Indemnités de départ).

## 1 DISCUSSION

Le président donne la parole à **Madame Bertieaux** qui souhaite faire part à la commission de son étonnement de ne voir que Monsieur Fontaine, qu'elle remercie pour son rapport, en qualité de membre du Bureau participer au débat de la commission.

**Madame Bertieaux** estime que les membres de la commission pourraient émettre des remarques ou poser des questions dont les membres du Bureau et notamment le président de l'assemblée auraient opportunément répondu.

De plus, la présidente du Groupe MR fait valoir que la manière d'agir du Gouvernement qui n'a pas eu de concertation avec le Bureau du Parlement concernant la diminution de la dotation démontre une fois encore le peu de respect du Gouvernement à l'égard du Parlement. Pour **Madame Bertieaux** c'est le signe des relations qu'entend avoir le Gouvernement avec le Parlement, car si le chiffre de la diminution est symbolique, la façon de procéder est irrespectueuse.

Sur le fond, **Madame Bertieaux** reconnaît la

sagesse des membres du Bureau de faire porter la diminution sur plusieurs littéras, tout en regrettant que les indemnités de la Présidence, en constante croissance depuis plusieurs exercices, n'ont pas subi de diminution ne serait-ce que symboliquement. Elle estime que cela aurait été un geste élégant.

Reconnaissant faire des observations ne se rapportant pas directement à l'ajustement, **Madame Bertieaux** souhaite soulever le problème d'avances effectuées, lors de missions à l'étranger, par des agents du Parlement ce qu'elle ne trouve pas normal.

Elle évoque ensuite la problématique du suivi par l'ensemble des membres du Bureau, du coût des manifestations organisées et décidées à l'unanimité des membres du Bureau. Elle estime qu'une vérification par les membres du Bureau devrait être possible, et devrait donc être mise en œuvre.

**Monsieur Thissen** prend la parole pour demander en quoi consiste le littéra K/0700 (Provisions pour risques et charges). Il lui est répondu que ce poste reprend des prévisions en vue de contentieux judiciaires que le Parlement a soit en cours ou qu'il pourrait avoir ; que les estimations pour l'année 2006 peuvent plus que raisonnablement être revues à la baisse.

**Monsieur Thissen** interroge Monsieur Fontaine, qui a fait part dans son rapport de l'augmentation de la dotation de 50.000 euros sollicitée par le Bureau, sur les objectifs visés par cette demande.

**Monsieur Fontaine** lui répond que l'exécutif avait demandé antérieurement à l'ajustement une participation accrue du Parlement dans le financement des Fêtes du 27 septembre 2006, l'augmentation sollicitée avait pour but de rencontrer cette demande. N'ayant pas été acceptée, la participation du Parlement restera celle initialement prévue.

**Monsieur Thissen** comprend que l'augmentation n'ayant pas d'impact récurrent et structuré, son abandon ne se répercute pas dans l'ajustement.

**Madame Tillieux** souhaite connaître la raison du faible montant (1.000 euros) prévu au littéra L/0600. Il lui est répondu que le Parlement avait le projet de retransmettre les débats du Parlement et que lors de l'élaboration du budget 2006, l'évaluation chiffrée du projet n'avait pas encore été réalisée. Le littéra avait été créé pour montrer la volonté du Bureau de réaliser ce projet encore à l'étude.

**Madame Bertieaux** reprend la parole pour insister sur le fait que Monsieur Fontaine, membre du Bureau était seul à défendre l'ajustement à la dotation décidé par le Bureau, alors qu'il est membre de l'opposition. Elle pense qu'il ne serait pas inadéquat qu'un membre du Bureau, membre de la majorité soit présent en commission pour défendre l'ajustement à la dotation du Parlement.

**Monsieur Thissen** abonde dans le sens de Madame Bertieaux estimant le sujet suffisamment important pour que la majorité, par un membre du Bureau, soit présente afin de s'expliquer et ajoutant qu'idéalement cela devrait être le président de l'Assemblée.

## 2 VOTE

L'ajustement à la dotation du Parlement de la Communauté française pour l'année 2006 a été adoptée à l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,

Le Président,

M. Daniel Senesael

M. Pierre Wacquier